

Le solaire photovoltaïque

INFO → ÉNERGIE

Collectivités & Professionnels

pour la production d'électricité



Services Techniques du Limousin - ville de Clermont-Ferrand

Source d'énergie gratuite, non polluante et renouvelable, l'énergie solaire est de plus en plus utilisée pour produire de l'électricité.

L'énergie solaire disponible au sol sous nos latitudes peut atteindre 800 à 1 000 W/m² par une journée ensoleillée.

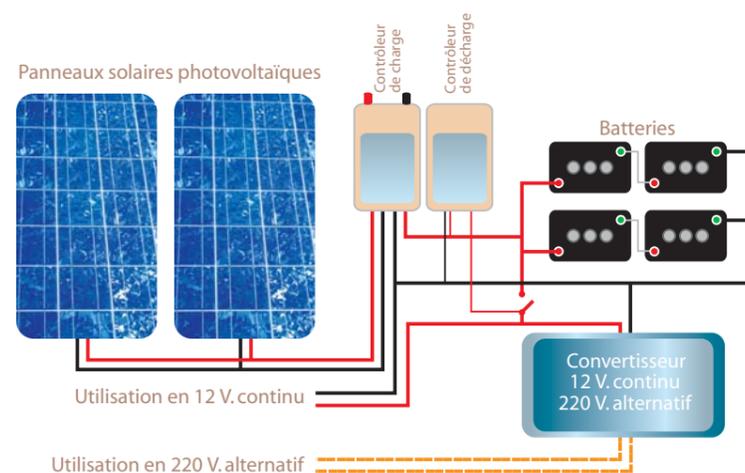
Le "solaire photovoltaïque" consiste à récupérer cette énergie et à la valoriser sous forme d'électricité. L'installation peut être :

- En site isolé : l'électricité est stockée dans des batteries pour une utilisation différée.
- Connectée réseau : l'électricité est soit consommée au fur et à mesure qu'elle est produite soit totalement injectée dans le réseau électrique, vendue à EDF.

Le fonctionnement

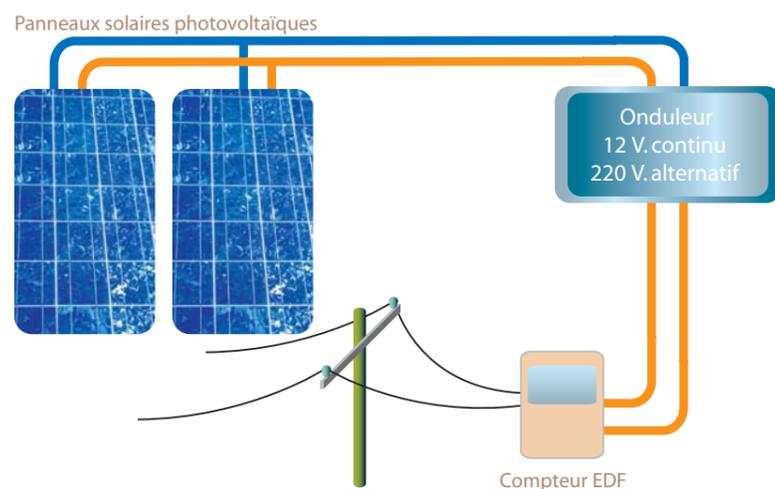
Principe de fonctionnement d'une installation solaire photovoltaïque

Les capteurs "convertissent" la lumière du soleil en électricité grâce aux cellules photovoltaïques qui les composent.



Site isolé (avec stockage) :

L'électricité produite est collectée et acheminée vers un régulateur qui va gérer la charge et la décharge du parc de batteries. Un onduleur peut être nécessaire pour pouvoir produire du courant alternatif 220 V - 50 Hz.



Connecté réseau :

L'électricité produite est collectée et acheminée vers un ou plusieurs onduleurs pour la rendre compatible avec le réseau (courant alternatif).

INFO → ÉNERGIE

Collectivités & Professionnels

Votre projet

Pour mener à bien un projet, il est important de :

- Disposer d'un emplacement favorable à l'implantation des capteurs : orientation, inclinaison, absence de masques, proximité du réseau électrique, etc. ;
- Privilégier l'intégration afin de profiter du tarif d'achat bonifié (55 cts €/KWh) ;
- Mettre en place des capteurs bénéficiant d'une appréciation technique délivrée par un organisme reconnu (ex : ATEX en France).

Pour les projets en site isolé :

- Réduire ses besoins en utilisant des équipements performants et en adoptant une démarche de sobriété énergétique ;
- Déterminer précisément ses besoins.



Centre de maintenance du tramway - SMTC Clermont-Fd

Un dispositif de financement

Des aides financières existent pour la réalisation d'installation solaires photovoltaïques. Elles sont calculées sur la base du coût de l'investissement en secteur non-concurrentiel et de " l'assiette éligible " suivante en secteur concurrentiel (entreprises...) :

Assiette éligible = Investissement "solaire" - Recettes durant les cinq premières années

Aide à l'installation	Taux de subvention maximum (plafond de 2 €/Wc)
Maîtrise d'ouvrage publique	12 %
TPE-PME	8 %

Attention : des conditions particulières existent. Pour obtenir le détail relatif à ces aides, contactez-nous.

L'ensemble des projets d'investissement devront être étayés par une étude de faisabilité, elle-même subventionnée jusqu'à un taux maximum de 70 %.

La démarche

L'instruction des dossiers de demande d'aide financière est assurée par l'Aduhme pour le compte de la Région Auvergne.

NOTA :

- Pour les projets en site isolé (pas de réseau), la procédure est spécifique. Prenez contact avec le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz du Puy-de-Dôme.
- Pour les projets raccordés au réseau, des démarches administratives sont à faire auprès de l'Administration des Obligations d'Achat, de la DRIRE, de la DIDEME et du gestionnaire du réseau de distribution.

Energies : Mieux les penser pour moins dépenser
Vous pouvez agir !

Contactez-nous au :
04 73 42 30 90
eie@aduhme.org

Service d'information et de conseil gratuit sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables



129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
www.aduhme.org

Soutenu par :

